36e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 51 4 SEPTEMBRE 1919

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

PRIX D'ABONNEMENT POUR TOUT L'UNIVERS........ { 15 francs à l'Édition complète. 10 — à l'Édition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les " Revues "

SOMMAIRE

I. Danton : enfance et éducation (1759-1780). — II. Débuts de Danton dans la basoche parisienne (1780-1787). — III. Danton avocat ès conseils (1787-1789). — IV. Danton en juillet 1789. — V. Danton et le district des Cordeliers (1789-1790). — VI. Oscillations : de la modération au terrorisme (1791-1793). — VII. La dernière année de Danton. — VIII. Sa mort (6 avril 1794). — IX. Conventionnels régicides. — X. Bibliographie : G. de Lamarzelle ; Kieffer ; Imbert de Saint-Amand ; R. Vaucher ; Yves de la Brière.

I. — M. Louis Madelin avait publié, à la veille de la guerre, sur Danton (*Revue des Etudes historiques*, mars-avril 1914 ; *Revue des Deux Mondes*, 1er et 15 mars, 1er avril) une série d'articles qui ont formé ensuite la matière d'un volume [1].

Cet homme qui fut le personnage le plus tumultueux, le plus farouche, le plus turbulent, le plus fou de la Révolution ; qui a du sang plein les mains, et qui avec cela n'a jamais été l'objet de dégoût et de mépris que sont restés un Robespierre ou un Marat ou un Chaumette et cent autres ; qui probablement a regardé vers Dieu avant de mourir et probablement même de longs mois auparavant : d'où venait-il ?

C'était un brave Champenois, d'Arcis-sur-Aube, où une statue lui a été érigée. Et, « arrêté devant cette statue, dit M. Madelin, on est saisi d'un double étonnement. C'est d'abord que de cette petite ville si calme ce Titan ait surgi. C'est ensuite qu'il n'ait cessé d'adorer cette ville endormie. » Qu'eût fait Taine, ici, de sa théorie du milieu ?

Il était de race paysanne très récemment arrachée à la terre. Grand-père encore cultivateur, vers 1760, à Plancy, gros village à quatre lieues en aval d'Arcis ; puis, père installé à vingt-huit ans, en 1750, « à la ville » en qualité d'huissier, puis de procureur, avec un beau mariage à la clef (la fille d'un entrepreneur de travaux publics). La famille Danton s'était, comme on voit, vite embourgeoisée : un frère de sa mère était maître de postes à Troyes, un autre, marchand, un autre, curé à Barberey. Famille féconde : le paysan de Plancy a laissé huit enfants ; son fils Jacques en aura onze, dont notre Conventionnel, Georges-Jacques Danton, né donc à Arcis le 26 octobre 1759, et baptisé le jour même en l'église St-Etienne.

Des aventures dès les mois de nourrice : il n'a qu'un an, quand un taureau, se jetant sur une vache qui l'allaite, arrache à l'enfant, d'un coup de corne, la lèvre supérieure : d'où, rictus. L'enfant, instruit de la chose ensuite, déclare la guerre aux taureaux, et reçoit d'un de ces « ennemis » un coup de sabot qui lui écrase le nez. La petite vérole enfin fait le reste, le laissant couturé. Ainsi se pétrissait ce mufle d'affreux lion qui impressionnera le monde.

Et dès ce temps-là, très indiscipliné. « Toute habitude était antipathique à son caractère », dit-il lui-même. Orphelin de père à moins de deux ans, sa mère remariée à un filateur en coton qui ne sut pas faire ses affaires, quelles influences eussent pu gouverner cet enfant ? Le magister d'Arcis n'en fait rien. Alors, à dix ans, on le met au Séminaire à Troyes. Mais il n'y fait point long feu. Cette règle quasi conventuelle, à l'entendre, le rendait fou. La cloche l'exaspérait : « Elle finira par sonner mon enterrement, » criait-il. Et il était déjà démagogue ; il faisait de la propagande : on l'avait surnommé « l'antisupérieur. » Force est bien de le tirer de là. On le place au Collège, où les Oratoriens ont installé une discipline plus libérale.

Au Collège, sur les registres, il ne figure point parmi « les remarquables », *inter insignes*, mais parmi les « bons », *inter bonos*. C'est qu'il lisait beaucoup de choses, en dehors de ses classiques ; il apprenait même l'anglais et l'italien, peu à la mode en ce temps-là : ce qui ne l'empêchait pas de s'éprendre de classicisme antique et moderne. Vingt ans plus tard, quand il entendra demander à la Convention l'abolition des collèges (13 août 1793), le souvenir de ses années de Troyes lui mettra le cœur en ébullition ; et, en pleine crise de réaction anticléricale, il amnistiera Jésuites et Oratoriens au nom de Plutarque et de Corneille : — « C'est aux Jésuites, qui se sont perdus par leur ambition politique, que nous devons ces élans sublimes qui font naître l'admiration. La République était dans les esprits, vingt ans au moins avant sa

[1] *Danton*, in-8°, 7 f. 50, Paris, Hachette (1914).

proclamation. Corneille... était un vrai républicain. »

C'est en ces années de collège que se place le fameux épisode du voyage de Reims. Louis XVI y allait être sacré le 11 juin 1775. Par un coup de tête, le jeune homme décide d'aller « voir comment on faisait un roi. » Et, s'échappant de Troyes, il gagne Reims à pied : quand Danton a décidé une chose, il faut que cela se fasse. Un peu plus tard, il décidera de « défaire » un roi ; et son vote du 17 janvier 1793 fera tomber cette tête sur laquelle il a vu couler le Saint Chrême.

Comment se fait-il pardonner son escapade ? Par une superbe « rédaction », et par des succès inattendus, remportés *in extremis*. Il sera toujours de ces paresseux qui, propres au coup de feu subit, réussissent là où échouent les laborieux. Il fut enfin des « remarquables » : *insignis !*

L'oncle curé espère alors faire de cet *insignis* une recrue pour l'Eglise. Danton se dérobe, — heureusement ! — C'est à une autre robe qu'il aspire, à la robe de l'avocat ; et il veut l'endosser à Paris. Un beau jour donc de 1780, le messager d'Arcis charge le jeune homme de vingt ans et le dépose à Paris, à l'auberge préférée des Champenois, au *Cheval noir,* rue Geoffroy-l'Asnier (derrière St-Gervais).

II. — Reste à s'enquérir, à Paris, d'un procureur chez qui se former aux affaires. Que de futurs chefs de la Révolution on eût trouvés, à cette date de 1780, dans les études des procureurs parisiens ! Danton vient frapper chez Me Vinot, rue St-Louis-en-l'Isle. Il n'a ni référence ni recommandation, mais déjà sa belle audace. Me Vinot écoute sa requête, le fait asseoir devant une table, lui donne une pièce à copier. Epreuve désastreuse : il suffit d'avoir jeté les yeux sur un des rares autographes de Danton pour le croire sans peine. Me Vinot émet quelques doutes sur l'avenir d'un homme qui écrit si mal. Danton, sans se troubler pour si peu, riposte qu'il n'est point venu s'engager comme copiste, mais comme clerc : — « J'aime l'aplomb, il en faut dans notre état, » dit Me Vinot, qui a lu clairement sur cette physionomie l'intelligence et l'esprit d'entreprise.

Et il est admis dans l'étude de Me Vinot, avec logis et couvert chez le patron. Bientôt on le voit « au Palais » : sa mauvaise écriture même l'a servi : mauvais scribe, on l'envoie « faire le Palais », ce qui, pour un clerc, constitue « un prompt avancement » (nous a dit Berryer père, qui connut alors Danton), et en tous cas un grand avantage, lui fournissant l'occasion d'entendre à la barre les grands avocats de l'époque et de se parisianiser rapidement.

Entre temps, et au cours d'une convalescence, il lit beaucoup, « l'*Encyclopédie* tout entière », Montesquieu, dont il s'éprend, n'ayant qu'un regret, dit-il, « c'est de retrouver dans l'écrivain qui vous porte si loin et si haut le président d'un Parlement » : c'est au Parlement qu'en veut alors le jeune frondeur, bien plus qu'au Trône, parce que le Parlement est son « supérieur » plus immédiat : toujours l' « antisupérieur ! » Il lit surtout Rousseau et Diderot, — Diderot, qui est presque son compatriote et qui restera son grand maître : — « Le fils du coutelier de Langres, écrit M. Madelin, laissera deux fils : le *Neveu de Rameau* et Danton qui, aussi bien, se ressemblent comme deux frères. »

Mais un Danton ne reste pas clerc indéfiniment : c'est une vie trop stricte. Il s'agit de se faire une place au barreau. Mais pour le barreau, il faut la licence en droit, et ce n'est pas à cette licence-là que Diderot ou Rousseau préparent un homme. Danton, qui aime bâcler, songe à Reims, où les diplômes s'obtiennent à bon compte : c'est à Reims qu'est allé Brissot, et Roland aussi, qui nous conte (lettre du 7 août 1778) comment en cinq jours « il fit son droit » à Reims. Un petit voyage à Reims donc, et Danton s'en revient à Paris avec licence d'endosser la robe noire, le « harnais d'avocat. »

Avocat d'abord ignoré... C'est probablement en ces jours de gêne qu'il a commencé à sentir germer dans son cœur l'idée, si familière aux gens besogneux, qu'un changement dans l'Etat ne serait pas mauvais, et cette haine des hommes de loi, procureurs et juges, qu'il formulera plus tard en termes si acerbes à la barre de la Convention.

Il semble s'être inscrit alors à cette célèbre *Loge des Neuf Sœurs* où il pouvait rencontrer, en équipage plutôt modeste, tout un futur état-major de la Révolution, Bailly, Condorcet, Brissot, Pétion, Collot d'Herbois, Desmoulins, sans qu'il paraisse en ce temps-là avoir lié amitié avec aucun d'eux. On y disait du mal du régime, et on y aspirait à l'égalité. L'égalité ! ce fut le grand mot d'ordre de la Maçonnerie en ces années : les Loges, assez somnolentes tout le long du XVIIIe siècle, se sont mises soudain à déployer, au cours des quinze ans qui ont précédé la Révolution, une activité forcenée ; et toute cette activité tendait, non pas certes à partir en guerre contre Dieu et son Christ, mais à répandre partout l'idée d'égalité, à infuser au peuple le préjugé de l'égalité, à lui inoculer le virus égalitaire, cette rage d'une égalité chimérique, donc irréalisable, et qui donc ne pouvait aboutir qu'à déchaîner sur notre pays des jalousies féroces et toutes les passions haineuses antisociales. C'est le préjugé égalitaire qui a préparé la Révolution ; et la Révolution n'est pas terminée. C'est déjà au nom du préjugé égalitaire que le grand-maître de la Maçonnerie a déchaîné la révolution d'Adam et d'Eve contre Dieu : *Eritis sicut dii...*

En attendant, Danton s'en va prendre tous les jours sa « demi-tasse » au café du Parnasse, presque en face du Palais, et s'y livre avec zèle au jeu de dominos. Les dominos resteront, jusqu'au bout, sa passion. Passion innocente, sans doute, mais qui, on le voit, et quoi qu'en aient certains chasseurs du double-six, n'est pas une garantie d'innocence perpétuelle.

Le zèle des dominos ne lui aura pas été inutile. C'est son assiduité au café du Parnasse qui va lui permettre enfin d'assurer sa situation. Le propriétaire du café, le père Charpentier, bonhomme enrichi, ne demandait pas mieux que de colloquer sa fille à un basochien. Danton fait le siège de la demoiselle ; il n'est pas beau, certes, mais il parle bien, et gaiement, et l'audace est une vertu qui éblouit le sexe. Dans les premiers jours de 1787, Danton a place rendue.

III. — Le père Charpentier cependant ne veut pas, pour gendre, d'un stagiaire en expectative de causes. Le jeune homme ne pourrait-il acheter, par exemple, une charge d'*avocat ès conseils ?* Cela coûte dans les 60 à 80.000 livres, et Danton est loin de les avoir ; mais il se met en campagne, et, grâce au crédit des Charpentier, il a vite parfait la somme. Le 29 mars 1787, l'acte d'achat est dressé ; le 10 juin suivant, Danton épouse Gabrielle Charpentier, en l'église St-Germain-l'Auxerrois ; et le surlendemain, 12 juin,

Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre... savoir faisait que, par la pleine et entière confiance qu'il avait en la personne de son cher et bien-aimé le sieur G.-J. Danton et en ses sens, suffisance, loyauté et prudhommie, capacité et expérience, fidélité et affection,... lui donnait et octroyait... l'office d'avocat en ses conseils.

Office très prisé alors, et dont il nous est resté quelque chose dans nos charges d'avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation. Voici ce que c'était. On sait qu'à côté des tribunaux ordinaires avait toujours existé une justice administrative rendue par les *Conseils du roi.* En 1645, on avait créé des titres d'offices d'avocats en ces conseils, lesquels titres s'achetaient au titulaire, avec l'agrément du Chancelier et dont les provisions étaient accordées par le roi. Il y fallait de la capacité. La diversité des affaires portées devant les conseils exigeait une connaissance exacte des diverses parties de l'administration : les avocats présentaient les instances d'évocation de parenté et alliance, celles en règlements de juges, les oppositions au titre d'offices, les demandes en rapport de provisions et lettres de justice expédiées en chancellerie, les demandes en cassation d'arrêts ou de jugements rendus au dernier ressort dans tous les tribunaux qui jugent souverainement ou en dernier ressort, les demandes en contrariété d'arrêts, les demandes en revision des procès criminels, etc., etc.

« Ils sont considérés, écrit Guyot († 1816) dans son *Répertoire universel de jurisprudence* (en 64 vol. in-8 et 17 de supplément), comme étant toujours *à la suite de Sa Majesté,* en conséquence ils jouissent de tous les privilèges... des *commensaux.* » Etant ceux des avocats « que leurs fonctions approchent le plus près du trône, » ils avaient adopté une devise ambitieuse que portaient les jetons distribués dans leurs assemblées : on y voyait des aigles dirigeant leur vol et leur regard vers le soleil, avec une inscription proclamant qu'à eux seuls il est donné de le contempler : *Solis fas cernere solem...* Danton ne fut peut-être pas très ébloui de ce soleil dont les rayons s'étaient bien amortis depuis Louis XIV. Mais toujours est-il que de pareilles fonctions devaient l'amener à regarder en face non pas seulement la majesté royale décadente, mais toutes les parties de l'Etat ; et l'extrême facilité avec laquelle plus tard il abordera à la tribune des sujets fort divers, ne lui viendra pas seulement de la confiance qu'il aura toujours en lui, mais de cette « multiplicité de fonctions » dont parle Guyot.

Ils étaient constitués en corps avec doyen, syndics et conseil de discipline. Une petite guerre fermentait même au sein de la corporation, en ces années, contre les syndics ; et quand Danton, au jour de son intronisation, dans l'été de 1787, dut subir l'interrogatoire du syndic et autres membres du Conseil, et répondre au pied levé par un discours en latin sur un sujet donné, on lui proposa (manifestement pour le sonder) ce thème de harangue : *Situation morale et politique du pays dans ses rapports avec la justice.* — « C'était, dit-il, me proposer de marcher sur des rasoirs. » Il fut audacieux, et esquissa tout un programme de gouvernement destiné à prévenir une révolution imminente. Danton racontait plus tard à Rousselin combien les mots *motus populorum, ira gentium, salus populi suprema lex,* avaient paru consterner ses anciens. Mais tout cela n'était encore dit qu'en latin.

Voici donc Danton nanti, et bien nanti. Il installe son cabinet sur la paroisse Saint-Sulpice, cour du Commerce. L'*Etat actuel de Paris de 1788* indique au n° 1 de cette cour : *Cabinet de M. d'Anton, avocat ès conseils.* D'Anton ! En fait on l'appellera fort souvent alors et lui-même signera d'Anton, ce qui sans doute, en ces années où le « préjugé nobiliaire » jetait son dernier feu, valait mieux pour attirer le client : excuse valable à un crime qui n'est pas énorme.

Et les clients venaient. Un érudit, M. André Fribourg, dans son recueil des *Discours de Danton,* a reconstitué l'activité du cabinet de M. d'Anton et dressé la liste des vingt-deux affaires dont le futur tribun s'est occupé d'une façon certaine de juin 1787 à janvier 1791.

La légende de Danton avocat sans causes n'est donc qu'une légende ; et s'il s'est jeté dans la Révolution, ce n'est point qu'il eût à se plaindre de l'Ancien Régime. Sa clientèle était de haut lignage : détail piquant, il semble s'être fait une spécialité des maintenues de noblesse, et il gagnait ses causes presque toujours. — Et il était heureux en ménage.

IV. — A quelle date s'est-il engagé dans la Révolution ? Pas dès la première heure certainement. On prétend que Barentin, son ancien client, devenu garde des Sceaux, lui aurait offert, à deux reprises, en 1788, le secrétariat du Sceau, et que Danton se serait récrié : — « Eh quoi ! ne voyez-

vous pas venir *l'avalanche ?* » Si le mot est authentique, en tous cas on ne voit pas que Danton se soit bien pressé d'entrer dans le mouvement de l'avalanche : on ne le voit ni figurer dans la confection du cahier du district des Cordeliers (son district parisien) ni intervenir dans les élections du Val d'Aube dont nous parle Beugnot.

Il a pris son temps [1] ; mais une fois lancé, il aura vite, d'un bond, dépassé ses devanciers.

La première fois que nous le rencontrons sorti de ses dossiers et monté sur les tables, c'est le 13 juillet 1789.

Ce soir-là, l'avocat Lavaux entre au couvent des Cordeliers (centre du district du même nom). Debout sur une table, un orateur, « d'une voix frénétique », appelait les citoyens aux armes « pour repousser 15.000 brigands rassemblés à Montmartre et une armée de 30.000 hommes prête à fondre sur Paris, le livrer au pillage et égorger les habitants. » L'orateur, qui paraissait « un énergumène », déclarait qu'il se fallait soulever ; il ne se tut que quand il fut « épuisé. »

Dans cet « énergumène » Lavaux est tout étonné de reconnaître son ancien confrère du barreau, Danton, qu'il tenait jusque-là pour un bourgeois paisible. Il s'approche de lui et, assez naïvement, lui assure que ses craintes sont vaines : il vient de Versailles où tout est tranquille : — « Vous n'y entendez rien, lui répond Danton. Le peuple souverain est levé contre le despotisme. Soyez des nôtres. Le trône est renversé et votre état perdu, pensez-y bien. »

L'ère de l'audace était ouverte. Cependant on ne le vit point courir à la Bastille le lendemain 14. Peut-être (ce qui lui arrivera souvent) fut-il lui-même surpris par l'événement qu'il semblait avoir appelé. C'était un homme de premier mouvement, d'élan, d'emballement ; jamais ce ne sera un calculateur.

Si bien que, la Bastille prise le 14, Danton, comme s'il éprouvait un regret de n'avoir pas été de la fête, semble l'avoir voulu reprendre à lui tout seul dans la nuit du 15 au 16.

Voici comment. La Fayette avait installé un gardien à la vieille forteresse, « l'électeur Soulès. » Ce La Fayette, roi de Paris, était-il déjà pour Danton l'ennemi qu'il fallait abattre par la surenchère, le nouveau despotisme à attaquer ?... Toujours est-il que, dans la nuit du 15 au 16, le « fayettiste » Soulès est réveillé par le bruit d'une contestation violente : une troupe tente de faire irruption, sans doute pour s'assurer qu'on n'a point oublié dans les cachots quelqu'une des victimes de la tyrannie. Soulès descend parlementer avec le

[1] Il a hésité, probablement. Au cours de cet été de 1789, alors qu'il est déjà lancé, après un déjeuner chez lui, on l'entendit récriminer : — « Si l'on songe qu'il faut remuer cette fange... pour en tirer une révolution ! » Ceci, c'était le dernier soupir du bourgeois au bord de l' « avalanche », qui déjà n'était plus immaculée. — Et ce soupir, il le poussera souvent, au cours de sa tumultueuse carrière. Il aura souvent de ces haut-le-cœur, de ces dégoûts, de ces remords peut-être. Il n'a pas attendu les derniers mois de sa vie pour être « saoul des hommes », comme nous l'entendrons dire tout à l'heure.

« capitaine », un gros homme d'une « figure rebuttante *(sic)* » et qui parle fort, « un nommé Danton », à la tête d'une troupe de Cordeliers. Soulès ayant refusé de le laisser pénétrer, le « capitaine » fait arrêter ce traître, puis le traîne aux Cordeliers, et de là à l'Hôtel de Ville à travers une foule menaçante. Le fiacre allait lentement, et Danton faisait dire qu'il venait de saisir « le gouverneur de la Bastille » : si bien que le peuple finissait par croire que l'infortuné Launay était ressuscité et qu'il le fallait donc retuer sur la place de Grève ; « les têtes échauffées parlaient déjà de le décoller. » On arrive enfin à l'Hôtel de Ville : là, La Fayette fait délivrer son homme, à qui l'Assemblée des électeurs octroie ensuite un certificat de zèle pour la liberté, avec blâme contre « la conduite tenue à son égard. »

De ce blâme Danton n'a cure. Il a voulu que son nom, à lui Danton, capitaine des Cordeliers, retentisse sur la place de Grève comme celui d'un pur, si pur que dès le 16 juillet il épure le fayettisme. Et il a réussi : il est entendu, dans le district des Cordeliers, que « Monsieur Danton » a étouffé un nouveau complot contre la liberté. Et, dès lors, « Monsieur Danton » est l'homme le plus en vue du district et le coryphée de la Révolution extrême.

V. — Dès lors, il dépasse « les quatre-vingtneuvistes », comme il les appelle méprisamment, ces gens que les élections ont déjà pourvus soit à l'Assemblée soit à l'Hôtel de Ville, les Mounier, les Bailly, les La Fayette. Ce n'est pas au roi qu'il en a, lui : le roi est bien inoffensif ; mais, du « fauteuil » de président où les Cordeliers l'ont installé et le réélisent chaque mois à l'unanimité, il marche à l'assaut de tout ce qui semble rester de pouvoirs constitués à Paris ; il brave l'Hôtel de Ville, le Châtelet, la Constituante même. A dater de juillet 1789, le district des Cordeliers tend à se constituer, envers et contre tous, en Etat dans l'Etat, en république dans le royaume, et en une république qui prétend bien faire marcher tout le royaume [1] : il

[1] Ces districts étaient tout ce qu'il y a de plus illégal. Ce n'étaient que de simples assemblées électorales qui, les élections faites, s'arrogeaient le droit de siéger en permanence. En voici l'origine.

Lors de l'élection des députés aux Etats Généraux, les citoyens de Paris, appelés le 20 avril à déléguer des « électeurs » à l'Hôtel de Ville, avaient été répartis en 60 districts correspondant plus ou moins aux territoires des paroisses. — Mais la plupart, au lieu de se dissoudre les opérations électorales closes, s'étaient constitués en communautés de quartier permanentes ou reconstitués à la veille du 14 juillet afin, disaient-ils, de « donner à Paris une municipalité », mais, en fait, afin de « rester debout contre les ennemis de la Révolution. » Ils avaient alors élu leurs bureaux et nommé des délégués à l'Hôtel de Ville, 2 par district, qui s'étaient adjoints aux « électeurs » restés eux aussi en permanence, pour constituer la municipalité *provisoire*.

Le *district des Cordeliers* s'étendait à peu près sur le territoire qu'occupent actuellement, dans le VIe arrondissement, les quartiers de l'Odéon et de la Monnaie entre le Luxembourg, l'église Saint-Sulpice, le marché Saint-Germain, l'Hôtel de la Monnaie et les vieux bâtiments de la Sorbonne. Hommes de loi, imprimeurs, libraires, gens de lettres et acteurs (le Théâtre-Français s'y trouvait englobé, au no 14 de l'actuelle rue de l'Ancienne-Comédie) y pullulaient, tous gens portés à embrasser avec fougue les idées nouvelles.

Le siège du district fut le vieux couvent des Cordeliers (fondé par S. Louis). C'est dans le vaste réfectoire (aujourd'hui Musée Dupuytren, rue de l'Ecole-de-Médecine, no 15) que s'étaient réunis les citoyens du district pour voter ; et c'est là que se tinrent en 1789 les « assemblées du district ; » — en

est le grand redresseur de torts : — « Terreur de l'aristocratie et refuge des opinions politiques de la capitale, s'écriera Fabre d'Eglantine, ses arrêtés vigoureux ont plus d'une fois déconcerté *le despotisme municipal* qui s'élevait sur les ruines de toutes les tyrannies. »

Dès le 21 juillet, les Cordeliers ouvrent la série de leurs empiétements sur le pouvoir central : ils décrètent que, « sur tous les délits qui se commettraient *dans la ville,* le régiment du district arrêterait les délinquants et les conduirait chez Messieurs les Commissaires ».

Ils posent en principe qu'aucune loi ne vaut, aucun règlement, aucun ordre, si les Cordeliers n'en ont admis le bien-fondé.

Ils imposent, — contrairement à la loi, — un *mandat impératif* à leurs représentants à l'Hôtel de Ville.

Ils entendent contrôler le choix des autres districts : pour empêcher l'élection de citoyens médiocres, ils décident (25 octobre) que la liste des personnes composant le corps municipal sera pendant 15 jours affichée dans tous les districts, dont les assemblées auront à ratifier ou à infirmer la nomination des mandataires, — en d'autres termes, le droit d'invalidation donné à chaque circonscription électorale sur les élus des autres : est-ce de la Grèce classique que les Cordeliers ont pris cette nouvelle forme d'ostracisme ? Leur influence en tous cas est telle que leur décret sera, en mai 1790, admis par l'Hôtel de Ville.

Un autre jour (15 septembre), ils prennent un arrêté réhabilitant le comédien « qui est un citoyen », et lui donnant droit de cité (ne sont-ils pas le district du Théâtre-Français ?)

Ils réglementent le commerce des farines et décrètent sur l'arrivée d'un convoi de pain (20 octobre).

Ils ont un système financier et votent la création d'une « caisse nationale ayant pour objet d'émettre 200 millions de lettres de change représentant l'arriéré des impôts de 1789 et 33 autres millions pour le montant de l'impôt patriotique. »

Ils ont un système monétaire et font saisir (21 décembre), rue des Fossés St-Germain (aujourd'hui rue de l'Ancienne-Comédie), où il passe, un convoi de douze caisses et deux barils de lingots d'or envoyés par la Caisse d'Escompte à la Monnaie de Limoges : cet or, a décrété le district, ne doit pas être frappé à Limoges, mais à Paris.

Ils veillent d'un œil jaloux sur le roi, et, informés que La Fayette a demandé le rappel des gardes du corps, ils protestent « contre la formation de tout corps particulier qui tendrait à priver l'ensemble des citoyens de la garde d'un prince restaurateur de la liberté. »

Ils décrètent, socialistes avant l'heure, que « les citoyens seront *tenus* de payer entre les mains du trésorier de bienfaisance 20 sols par mois » : cette fois tout de même la mesure paraît par trop insolite, et le district modifie son arrêté en écrivant, au lieu de « *tenus* », simplement « *invités* ».

Bref, les Cordeliers, en ces derniers mois de 1789, légifèrent sur toutes matières. Ils obtiennent l'élargissement des prisonniers avant tout jugement ; ils prennent sous leur protection les promenades publiques, y compris le Palais-Royal, sis sur l'autre rive de la Seine ; ils autorisent les libraires à se passer de l'approbation légale ; ils déclarent les colporteurs « personnes sacrées » ; ils décident, contre tout droit, d'imprimer tous ces arrêtés et de les afficher, non seulement sur les murs du district, mais dans tout Paris ; etc.

Et en bas de tous ces arrêtés, un nom : *d'Anton.* Toute cette débauche de démocratie aboutit déjà à une dictature au petit pied. Les autres districts changent de président ; Danton, proclamé par le district son « chéri président », est maintenu tous les mois au fauteuil par « le concert unanime » accompagné « d'effusion de cœur ». Cette « République des Cordeliers », comme l'appelle déjà Paris, c'est le royaume de Danton : nous avons des jetons de bronze sur la face desquels on lit : « District des Cordeliers. La loi et le roi. Union. Fraternité », et au revers : « *Sous la présidence de Georges-Jacques Danton.* » Et le président se double d'un « capitaine » et bientôt d'un « commandant » à qui dans son lyrique amour le district découvre des talents « comme militaire ». Il a *son* assemblée et *son* bataillon. Il a *sa* presse : la protection très efficace dont il couvre les journalistes extrêmes, a attiré sur le territoire « sacré » la plupart des publicistes démocrates, Loustalot, Marat, Brune (le futur maréchal d'Empire), Desmoulins surtout... Il a *son* théâtre : le succès stupéfiant du *Charles IX* de Joseph Chénier, c'est un succès cordelier : Danton est venu en personne *chauffer* la salle, y diriger la claque... Sur *son* territoire habitent le boucher Legendre, le cordonnier Simon, Billaud-Varenne, Collot d'Herbois, Chaumette, Fabre d'Eglantine, le moine cordelier Oudotte, M[lle] Théroigne de Méricourt, l'imprimeur Momoro, dont la femme jouera un jour les déesses Raison dans les églises profanées, etc. — « Je ne me promène pas sur *son* territoire sans un sentiment religieux, écrit Desmoulins ; et sur toutes ses rues, je ne lis point d'autre inscription que celle d'une rue de Rome, *la Rue Sacrée.* »

Cet homme, ce district, c'est l'exemple typique de l' « anarchie spontanée » qui alors s'est déclarée dans Paris. Tant d'audace décontenance tout le monde, magistrats, administrateurs, députés, ministres.

L'Hôtel de Ville, la Commune provisoire, installée fin août et formée de 300 délégués élus par les 60 districts, essaie de se défendre et engage une simili-lutte (septembre-novembre 1789) sur la ques-

1790 le club siège dans l'église même des Cordeliers (démolie vers 1802) ; — de 1791 à 1794, dans la salle Théologique (dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par un amphithéâtre d'anatomie dans l'Ecole pratique). — Du vieux couvent ne subsiste aujourd'hui que le réfectoire (le cloître n'a disparu qu'en 1877, quand on commença les travaux de l'Ecole pratique de médecine).

tion de ces fameux mandats impératifs que Danton prétend imposer à ses délégués, ceux-ci eux-mêmes perpétuellement révocables au gré du district qui les a élus. Mais la Commune doit bientôt battre en retraite, et se déclare simplement (20 nov.) « affligée » de l'attitude du district des Cordeliers, espérant voir l'Assemblée Nationale « proscrire une doctrine aussi dangereuse au repos de la capitale qu'elle pourrait par ses conséquences être fatale au salut du royaume. »

Battue, la Commune tente de faire prendre une revanche par le Châtelet ; et des poursuites (janvier 1790) s'engagent contre Danton, pour des violences de langage, pour les 20.000 hommes qu'il a menacé de faire descendre du faubourg Saint-Antoine sur Paris : ce sera la grosse Affaire Danton, qui remplira l'année 1790. Et Danton sait si bien manœuvrer, déployer tout ensemble tant de courage et d'habileté, tout à la fois tribun qui intimide et avocat qui empêtre l'adversaire, que son affaire, évoquée du Châtelet à l'Assemblée Nationale elle-même, sera enfin ajournée *sine die* et que, Robespierre ayant demandé (25 oct.) la suppression pure et simple de ce tribunal du Châtelet, « frappé de la haine de tous les bons citoyens », l'Assemblée, sans le suivre formellement, n'en décidera pas moins que toutes les procédures faites par le tribunal seront suspendues (entendez : éteintes).

Ainsi, dès l'aube de la Révolution, il n'y a plus d'autorité en France. Tout a été culbuté définitivement dès ces journées de juin 1789 qui ont vu l'Assemblée Nationale s'insurger contre le pouvoir royal (serment du Jeu de Paume) et le roi s'incliner devant l'Assemblée insurgée. L'Assemblée entend fonder en France le système bourgeois ; mais, au-dessous d'elle, voici le « Peuple », la canaille, qui prend sa part de l'aubaine. Sur quel principe s'appuierait l'Assemblée pour essayer d'une répression ? Et quand elle le pourrait, elle ne le voudrait pas. Car, cette canaille, elle en a besoin. Sans canaille, pas de Révolution. — Et ce qu'il y a de pis, c'est que, dès ces années 1789-1790, le bruit court, Bailly et l'Hôtel de Ville répandent le bruit que la Cour s'imagine en avoir besoin, elle aussi, et que Danton est un salarié de la Cour, qui pense se servir de lui pour faire la guerre aux modérés ! [1]

[1] Danton a été, dès le début de la Révolution, mais surtout en 1791, accusé de vénalité : on l'a dit payé un peu par tout le monde, par la Cour, par le duc d'Orléans, par l'Angleterre... Nous n'avons pas de « reçu » signé de lui (comme nous en avons pour Mirabeau) ; mais, dit M. Madelin, « de l'ensemble des témoignages dont certains sont troublants, je suis arrivé, après bien des hésitations, à croire qu'il reçut de l'argent, — de la Cour et peut-être de quelques autres. Et de même, lorsque plus tard se pose la question des *fonds extraordinaires* confiés au Conseil exécutif et qui furent si étrangement gaspillés ; de même lorsque, plus tard encore, j'aurai à parler des razzias faites en Belgique, je serai amené à conclure qu'il est possible, probable, que l'argent, pour prendre une de ses expressions, ne lui ait jamais fait assez *peur*.

« Telle chose le rendrait dès l'abord franchement méprisable, s'il était le *vendu* qui, recevant l'argent, thésaurise soigneusement et s'enrichit. Il s'enrichit peu... La main aussi large que le cœur, Danton était prodigue : l'argent tombait dans cette main peut-être, il en coulait aussi souvent. Une bande que je ne peux ici dénombrer l'entourait, qui, les mains tendues, recevait l'or tombant de ses gros doigts dans ceux des *amis*. Il gardait peu, ce qui ne l'excusait point, — s'il reçut, — de recevoir. »

L'Assemblée, en 1790, a supprimé les districts : simple question de dénominations : le cadre du district est brisé, un autre cadre se forme, et du district des Cordeliers naît le « club » des Cordeliers, avec Danton toujours. Et, coup d'audace inédit, le 10 novembre 1790, Danton, orateur des sections de la capitale, vient, à la barre même de la Constituante, dans un discours d'une violence inouïe, sommer les députés de réclamer du roi le renvoi de ses ministres « contre-révolutionnaires » (La Tour du Pin, Champion de Cicé, Guignard de Saint-Priest) : interrompu par la Droite exaspérée, soutenu par la Gauche exaltée, Danton domine le tumulte et écrase à ce point les ministres suspects qu'avant une semaine ceux-ci démissionnent.

Et avec tout cela, sous toute cette effervescence, le goût toujours, chez cet homme, de la vie domestique et bourgeoise. Il adore son foyer familial ; il conduit « sa Gabrielle » à la messe chaque dimanche, à St-Sulpice ; il amène chez lui « prendre le souper » et « manger la poularde » les « vieux amis » ; il ne néglige pas ses chers dominos ; il continue à plaider devant « les conseils de Sa Majesté », en un style fort convenable, pour le haut prince de Montbarey par exemple, qui l'honore de son amitié. Il est avec tous « brave homme », jovial, la plaisanterie un peu grasse seulement et le geste trop familier. Le bourgeois sans cesse (et cela durera jusqu'à son dernier jour) retient le tribun ; et aux grands jours, il faudra que sans cesse le tribun gourmande le bourgeois pour se pouvoir échapper. — « Bon fils, bon père, bon époux, bon ami », dira un jour un ami.

VI. — Au commencement de 1791, sa situation fait mine de changer. Jusque-là, il n'a été qu'un agitateur. Le voici enfin (31 janvier 1791), après une série d'échecs, élu membre du Conseil Général du département de Paris. Le voici dans la hiérarchie. Et tout de suite on voit se révéler un nouveau Danton.

Dans sa lettre d'acceptation, il s'affirme « capable d'allier aux élans du patriotisme bouillant... *l'esprit de modération nécessaire pour goûter les fruits d'une heureuse Révolution.* »

Et il en sera toujours ainsi : toutes les fois que, si peu que ce soit, Danton arrivera à « une place », on le verra, sinon s'assagir, du moins essayer de le faire. Il se proclame prêt à se modérer lorsqu'il entre au « Département » ; il se déclarera énergiquement « constitutionnel » soumis au Roi autant qu'à la loi, quand il sera l'année suivante élu substitut du procureur de la Commune ; il sera tel lorsqu' « un boulet l'aura porté au ministère de la Justice », lorsque enfin sa destinée l'aura mis à la tête du Comité de Salut public.

Oui ; mais, chaque fois, ses ennemis, en refusant accueil à cet étrange enfant prodigue, le rejetteront violemment vers la démagogie extrême.

C'est ainsi qu'en février 1791 il a beau mettre à l'affiche, devant le « Département », son « esprit de modération » : ses collègues du « Département » ne lui font pas confiance, le tiennent à distance,

l'accusent de vénalité, lui témoignent un mépris mortifiant. Et il laisse l'Hôtel de Ville pour se rejeter au club, où son prestige est resté intact ; et, d'avril à juin, on l'y entendra crier : — « Je vois avec douleur qu'il faut un supplément de Révolution. » En juin éclate la « crise de Varennes » ; et Danton se range soudain parmi les Jacobins extrêmes qui réclament la déchéance du roi [1].

Compromis (sans y avoir paru de sa personne) dans la bagarre qui suit le dépôt d'une pétition républicaine sur l'autel de la Patrie (17 juillet), et, de ce chef, poursuivi devant le tribunal saisi de l'affaire, il va se terrer à Arcis et y passe trois semaines tranquille, sous la protection des Jacobins du lieu et sous l'œil bienveillant du commissaire du roi, ce qui ne laisse pas de faire aller les langues à Paris.

Le 5 septembre, apprenant que les élections à la Législative tournent bien pour ses amis, il rentre à Paris (encore que sous le coup d'un mandat d'arrêt). Il comptait bien être parmi les élus ; il échoue, grâce aux manœuvres d'amis probablement : peut-être le faut-il regretter pour l'Assemblée.

Nommé peu après substitut du procureur de la Commune, le voici derechef en veine de modérantisme (20 janvier 1792) : il proteste qu'il « n'a consenti à paraître exagéré que pour n'être point faible » et s'affirme résolu à servir le roi.

C'est qu'il espère alors un ministère. Une crise ministérielle s'ouvre en effet en mars, et le nom de Danton est prononcé pour les Sceaux et pour l'Intérieur. Mais un discours insolent, les veilles, l'a rendu impossible ; et les Girondins, appelés à former le ministère, l'écartent.

Son ministère manqué, le voici rejeté dans l'opposition violente. De là date sa haine contre les Girondins. Il se fait de plus en plus, en juin, en juillet, l'homme de la « seconde Révolution » : il est l'homme du Dix Août. C'est lui qui a préparé dans ses moindres détails la journée. Il ne figure point en personne parmi les assaillants des Tuileries ; mais c'est lui qui, après avoir organisé l'attaque du château, en paralyse la défense en consommant à l'Hôtel de Ville le coup d'Etat municipal, — ce coup d'Etat qui, substituant à la Commune loyaliste un Conseil insurrectionnel, permet d'arrêter en pleine exécution le plan conçu par le commandant de la Garde nationale (ce dernier, pour plus de sûreté, assommé sur les marches mêmes de l'Hôtel de Ville).

Là-dessus, au crépuscule du 10 août, il s'en va se coucher chez lui, cour du Commerce. A trois heures du matin, Fabre et Desmoulins viennent l'éveiller de son pesant sommeil et lui apprendre que l'Assemblée le nomme ministre de la Justice avec place prépondérante dans le *Conseil Exécutif*. Et Danton, mal réveillé, de répéter à plusieurs reprises : — « Vous êtes sûrs que je suis ministre ? »

[1] Etait-il républicain dès ce temps-là ? M. Madelin ne le pense pas : — « Tout me porte à croire, dit-il, qu'il (Danton) travailla moins pour la République que pour Philippe d'Orléans, qui, depuis 1789, cultivait fort les Cordeliers et leur état-major, et qu'on verra Danton favoriser plus au moins ouvertement jusqu'aux derniers jours de 1792. »

« Ministre de la Révolution », comme il s'intitule lui-même, il sera, — en ces terribles semaines d'août et de septembre 1792, où, la France étant envahie et au moment de s'effondrer sous les coups de l'étranger, tout le monde officiel est affolé et perd la tête, — il sera le seul « homme » au pouvoir. Deux événements marquent son ministère : 1° la libération du territoire, qui est son œuvre : c'est lui qui a lancé Dumouriez, en même temps qu'il travaille utilement le roi de Prusse et achète à beaux deniers son entourage ; — et 2° les massacres de Septembre : quelle est ici sa responsabilité ?

Il paraît bien (j'en donnerai les preuves), dit M. Madelin, qu'il n'a pas *voulu* les massacres et qu'il a essayé de sauver des victimes ; — il n'est pas sûr qu'il n'ait pas *approuvé* cet « accès de fièvre » ; — il est certain que, pouvant l'empêcher, il ne l'a pas fait. Il est donc impossible, quelque sentiment que l'on ait de Danton, de ne pas laisser retomber sur lui une grosse part de la responsabilité des massacres de Septembre.

Elu à la Convention, et l'homme le plus en vue du lieu, le « Cyclope », le « Titan », l' « Hercule » (comme l'appellent amis et ennemis), c'est lui qui porte la première motion à la tribune, dans la première séance publique (21 septembre 1792), et ce n'est certes pas pour proposer l'abolition de la royauté (qui ne sera demandée qu'ensuite par Collot d'Herbois puis par Grégoire). Lui, Danton, il demande à ses collègues d' « abjurer toute exagération » (ceci contre la propagande socialiste), de déclarer « toutes les propriétés... éternellement maintenues », de « faire l'union » non pas seulement des révolutionnaires, mais de tous les Français, de respecter les consciences, s'écriant que si, lui, il s'est affranchi des doctrines religieuses, il jugerait criminel de priver tant de croyants des secours de « l'homme consolateur ». Il voudrait écarter tout sujet de discussion. Il a espéré alors sauver le roi. Il a, à plusieurs reprises en ce temps-là, tendu la main à la Gironde, à Vergniaud, à Brissot.

Mais Mme Roland lui a voué une haine de femme ; et le salon Roland (qui est pour la Droite un salon directeur) le repousse. Il s'exaspère d'être, malgré lui, rejeté dans les bras de Robespierre et de Marat. Il enrage d'être « mal connu. » Dégoûté de cette lutte, désireux peut-être de ne pas assister au procès du roi, il se fait envoyer en Belgique (commissaire aux armées) et en prépare l'annexion ; de retour, vote la mort du roi, sans conviction (jusqu'au dernier moment la Droite a espéré qu'il prônerait la clémence, et un *ho !* de déception accueille son vote), mais, comme il l'a dit à Th. de Lameth, il ne veut pas faire tomber sa tête à lui avec la tête du roi (*Ami* 1914, p. 202-3). Furieux contre lui-même et contre les autres, il repart pour la Belgique, puis revient enterrer sa femme, sa chère Gabrielle.

Cette mort l'a écrasé. Il se mure chez lui, indiffé-

rent à tout, dans un affaissement où on le verra souvent au cours de cette dernière année de sa vie. Robespierre exploite ce deuil : Gabrielle Danton est morte de chagrin, et ce sont les Girondins qui en sont cause : il faut courir sus à ces ennemis !... Danton, pour le moment, préfère courir aux ennemis du dehors ; il regagne la Belgique (5 mars), veut se jeter dans Liège, mais la ville est déjà occupée. Il reflue sur Paris, résolu, pour y organiser de nouveau la défense, à y soulever les esprits [1].

Adieu ses vues modérées de l'automne précédent ! Le remords de la mort du roi (ce remords qui agira si férocement sur nombre de ses complices, régicides comme lui par lâcheté), les accusations violentes des Girondins, les angoisses patriotiques, mais par-dessus tout, la mort de l'épouse aimée, ont jeté cette âme trouble dans une tempête qui se déchaîne à la tribune de la Convention (8, 9 et 10 mars)... Il faut absolument « des mesures contre les ennemis intérieurs qui bravent le peuple ». Quelles mesures ? Eh ! un « Tribunal révolutionnaire ! » On lui crie : « *Septembre !* » Mais précisément, riposte-t-il, si un tribunal eût existé en septembre, le peuple n'eût pas eu à sévir : — « Arrachez vous-mêmes nos ennemis à la vengeance populaire... Soyons terribles pour dispenser le peuple de l'être ! » Et la Convention vote l'institution du Tribunal où, après la reine et les Girondins, il comparaîtra lui-même dans un an.

Le 25 mars, à l'impuissant *Comité de défense* la Convention substitue un *Comité de Salut public*, dont Danton sera l'âme jusqu'en juillet (où il sera supplanté par Robespierre). Les derniers jours de mars, la trahison de Dumouriez devient certaine [2]. Situation épouvantable de la France. D'où colère grandissante de Danton. Et devant les attaques insensées de la Gironde qui le prend pour point de mire, Danton (1er avril) se livre à la Montagne :

— Citoyens, qui êtes placés à cette Montagne, vous avez mieux jugé que moi... Vous m'accusiez de faiblesse, vous aviez raison, je le reconnais devant la France entière... Pourquoi ai-je abandonné le système du silence et de la modération ? Parce qu'il est un terme à la prudence ; parce que, quand on se sent attaqué par ceux-là mêmes qui devraient s'applaudir de ma circonspection, il est permis d'attaquer à son tour et de sortir des limites de la patience... Eh bien ! je crois qu'il n'est plus de trêve entre la Montagne, entre les patriotes qui ont voulu la mort du tyran et les lâches qui, en voulant le sauver, nous ont calomniés dans la France... Plus de composition avec eux !... Je me suis retranché dans la citadelle de la raison ; j'en sortirai avec le canon de la vérité pour pulvériser tous mes ennemis.

VII. — Ces semaines de mars et avril 1793 ont été les plus emportées de la carrière de Danton ; et à la source de toute cette écume, il y a, par-dessous les haines politiques et le péril extérieur, il y a surtout le deuil de la mort de sa femme. Le vide de son foyer l'a affolé. C'est le fauve qui a perdu sa compagne ! Cet homme a toujours été étrangement épris de paix domestique. Toujours, chez lui, le bourgeois sous le tribun. Et le voici, en juin 1793, qui tombe amoureux d'une enfant de seize ans, Louise Gély, amoureux au point que, pour complaire à Louise qui est pieuse, il consent à demander pour son mariage la bénédiction du prêtre, et non point par un assermenté, — Louise n'en voudrait pas, — et comme la confession est exigée préalablement, Danton va se confesser, dans une mansarde aux environs de St-Germain-des-Prés, à l'abbé de Kéravenan [1]. Quelques jours après (juillet 1793), l'abbé bénissait le mariage du tribun, devant une commode transformée en autel.

Aussi ces mois de juin et juillet sont, chez Danton, une période de somnolence. Il promène sa jeune femme à travers la banlieue parisienne, à Choisy, à Sèvres. Il délaisse le club : à ceux qui le lui reprochent, il se dit « actuellement *anéanti.* » Vadier (23 juin) dénonce les « endormeurs » du Comité (le Comité, c.-à-d. à cette date, Danton : on voit que ce n'est pas pour M. Briand qu'a été inventé ce qualificatif d'« endormeur » et qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil). Danton répond que s'il est modéré, il y est contraint « pour ramener des esprits faibles, mais d'ailleurs excellents. » Le 10 juillet, renouvellement du Comité : sur les neuf membres élus ou réélus, deux seulement sont ses amis, et parmi les sept autres, on voit Couthon et Saint-Just, séides de Robespierre ; le 24 du même mois, Robespierre y entre en personne : c'est dès lors le Comité Robespierre, et la chute de Danton est complète.

Alors, en août, nouvelle crise de démagogisme violent, doublé de patriotisme exalté : il rentre en scène par son discours du 13 août sur l'instruction publique : « Mon fils ne m'appartient pas ; il est à la République. » Série de discours enfiévrés, sur la défense nationale, ce qui est très bien, mais aussi contre les ennemis de l'intérieur (14, 15, 17, 21, 25 et 26 août ; 5, 6, 8 et 13 septembre).

Puis, de nouveau, éclipse. Du 13 septembre au 22 novembre, pas un discours. Danton semble avoir disparu dans une trappe.

Il a disparu en effet. Il lâche la partie et se laisse tomber. La neurasthénie déjà le terrasse. Depuis

[1] Même M. Welschinger, malgré sa sévérité pour Danton, explique par la préoccupation patriotique l'accession du Tribun à la Montagne (Conférences de la *Revue Française*, série *Révolution)* :

« Quand il voit nos armées en péril, il dit que la Montagne est la seule institution qui puisse sauver la France, car elle est la seule qui ait l'audace de proposer les mesures les plus rudes et les plus efficaces, sachant bien qu'elle sera la seule qui profitera des succès espérés, puisque les autres partis sont lâches et impuissants.

« Il a, à ce moment, une influence, une action formidables. Il met la France en branle ; il conduit, il anime, il excite ses collègues et ses partisans, il risque le tout pour le tout. Il a des vues et des desseins politiques, mais, dans tous ses efforts, quoiqu'il paraisse le maître, il est le serviteur des démagogues... Il a parfois le dégoût des violences, mais son origine révolutionnaire ne lui permet pas de s'arrêter et de vomir sa bile. Il a lié partie avec des enragés et il est forcé de vivre avec eux. C'est par eux aussi qu'il mourra. »

[2] Un nouveau travail sur Dumouriez avait paru à la veille de la guerre. Nous en dirons un mot prochainement.

[1] Voir le récit de cette scène, *Ami* 1896, p. 1021 ; — et *Ami* 1897, p. 44, le récit de l'absolution *in extremis* qui fut donnée à Danton au pied de l'échafaud par le même abbé de Kéravenan. Nous avons raconté ces deux scènes d'après M. Beaune et M. Biré (reproduction partielle en a été faite dans *Bulletin religieux de Bayonne,* 2 mai 1914 ; cf. *Croix* du 5 mai).

un an, il en a trop fait, trop vu. Il succombe, tant sous la fatigue que sous la vanité de son effort : la Révolution, qu'il a voulu « fixer », accélère sa marche de bête sanguinaire. Et c'est lui qui, du Tribunal aux Comités révolutionnaires, a forgé tous les instruments de la tyrannie, et qui sera responsable donc de tout le sang que Tribunal et Comités vont faire couler ! Il se terre au lit, puis à la campagne. Mais Choisy, Sèvres sont trop près de Paris. Il a « besoin de fuir les hommes pour respirer », dit Garat qui l'a vu alors. Il est « saoul des hommes », dit-il. Il demande à la Convention, « pour abréger le temps de » sa « convalescence », autorisation de se rendre à Arcis (10 octobre).

Il reste six semaines à Arcis, dans la « maison Danton » (restée jusqu'aujourd'hui à peu près telle qu'elle était en ce temps-là). Six semaines d'éclipse en pareil moment ! Six semaines de vie campagnarde au plus fort de la Révolution ! Il s'est retiré du monde. Il ne lit pas de journaux, ne veut pas qu'on parle politique, surtout pas qu'on en parle en style terroriste :

Se promenant un jour dans son jardin avec un voisin, Doulet (qui plus tard racontera l'anecdote), il en vit arriver un autre, un journal à la main : — « Bonne nouvelle ! cria l'ami. — Quelle nouvelle ? — Tiens, lis ! Les Girondins sont condamnés et exécutés. » Le tribun blêmit, ses yeux se remplissent de larmes : — « Une bonne nouvelle ! Tu appelles ça une bonne nouvelle, misérable ! — N'étaient-ce point des factieux ? — Des factieux, riposta le tribun avec amertume. *Ne sommes-nous pas tous des factieux ?* Nous méritons tous la mort autant que ceux-là [1]. Nous subirons leur sort les uns après les autres. »

Et il s'ouvre, à des amis, de l'espoir d'échapper un jour définitivement au « tourbillon », de s'installer pour toujours à Arcis...

De Paris cependant on l'avertit que le temps presse, que les Robespierristes travaillent activement contre lui, le font passer pour « émigré » en Suisse... Le 19 novembre il reprend la diligence pour Paris, et trouve en effet une situation bien changée : du 20 octobre au 17 novembre, le Comité a, par une série de mesures, saisi la dictature, et au Comité c'est Robespierre qui trône ; et la Terreur, inaugurée en juillet, au moment où Danton était éliminé du pouvoir, a pris face nouvelle, *sa* face, depuis octobre, depuis que Fouquier a inauguré le régime des « fournées. »

Danton, plus que jamais, veut arrêter la machine : — « La République victorieuse doit être, sinon clémente, du moins juste ». Il « brisera cette f... guillotine ou y montera », dit-il devant ses familiers, car « mieux vaut cent fois être guillotiné que guillotineur ». Mais il ne sera pas guillotiné : avec du temps, dit-il à Westermann, il arrivera à « apprivoiser ces bêtes farouches ». Il écartera Hébert et sa bande, et alors « on organisera la République et on fera la paix avec l'Europe ». Et après cela il viendra à Arcis « vieillir dans sa paresse » au milieu des siens.

[1] C'est presque la parole du Bon Larron de l'Evangile !

Le 22 novembre, il reparaît à la tribune, et c'est pour combattre une motion qui tend à la suppression du budget des cultes. Il veut, lui, qu'on salarie les prêtres : — « Le règne des prêtres est passé, dit-il, mais le règne de la politique vous appartient. » Les ennemis de la Révolution ont affirmé qu'on en viendra fatalement à la persécution : — « Non, riposte-t-il, le peuple ne persécutera pas. »

Le 26, nouveau discours : cette fois, contre ces hideuses scènes de « déprêtrisation » organisées par les Hébertistes à la barre de la Convention (l'évêque Gobel en tête). Ces apostats écœurent Danton. Pourquoi la Convention perd-elle son temps à ces « mascarades antireligieuses » ? Quel mérite par ailleurs ont ces hommes simplement « entraînés par l'irrésistible torrent de l'opinion » ? Ils doivent renoncer à « en faire trophée » ; et quant à l'Assemblée, « sa mission n'est pas de recevoir des processions, fussent celles des prêtres de l'incrédulité. » Le peuple en a assez, ainsi que de toutes les exagérations : — « Ce que le peuple veut de nous, c'est de le faire jouir des conséquences de notre constitution ». La Terreur a pu être utile, mais elle ne doit atteindre que les seuls « véritables ennemis de la République. » — « Le peuple ne veut pas que l'individu qui n'est pas né avec la vigueur révolutionnaire, soit pour cela seul traité comme un coupable. » Et il ose citer Henri IV (un roi !) qui a su renoncer à la vengeance.

Il accentue encore le 1er décembre : — « Maintenant que le fédéralisme est brisé, *tout homme qui se fait ultra-révolutionnaire donnera des résultats aussi dangereux que pourrait le faire le contre-révolutionnaire décidé...* Après avoir donné tout à la rigueur, donnons beaucoup à la sagesse. »

Quelques jours après, 5 décembre, paraît le 1er no du *Vieux Cordelier,* rédigé par Desmoulins, mais sous la dictée de Danton : — « Ouvrez les prisons à ces 200.000 citoyens que vous appelez suspects, car dans la Déclaration des droits il n'y a point de maison de suspicion, il n'y a que des maisons d'arrêt. » Le succès du *Vieux Cordelier* est tout de suite foudroyant ; Paris en reçoit une commotion d'espérance ; Danton est redevenu l'homme de la situation, et il suffira qu'à propos d'un prévenu il crie ce seul mot : *Sursis !* pour que « toute l'Assemblée » le répète avec lui (22 décembre).

Sa perte dès lors est décidée. Robespierre patiente encore, parce qu'il a besoin des Dantonistes pour se débarrasser des Hébertistes. Mais il emploie son hiver à miner Danton, à lui enlever ses amis certains, ses alliés possibles, à les impliquer l'un après l'autre en de fâcheuses affaires, à faire convaincre Fabre de « vol », Hérault d' « intrigues », Desmoulins de « contre-révolution », Philippeaux de « sédition », Delacroix de « concussion » : le tribun alors tombera de lui-même : on « videra alors ce gros turbot farci », comme dit galamment Vadier.

Des amis communs essaient de réunir ces deux hommes. Danton s'y prête ; mais Robespierre est

inflexible. Au cours d'une de ces entrevues, Danton déplorant que la Terreur persiste, où « l'innocent est confondu avec le coupable », Maximilien, aigre : « Eh ! qui vous a dit qu'on ait fait périr un innocent ? » Et Danton, stupéfié de tant d'inconscience, se tourne vers un des témoins de l'entretien : — « Qu'en dis-tu, ricane-t-il, pas un innocent n'a péri ! » Et il conjure Maximilien de s'unir à lui pour modérer un régime qui les fera périr l'un et l'autre ; mais Maximilien est incorruptible.

Le dernier discours de Danton à la Convention est du 20 mars. Il y demande « de l'union, de l'ensemble, de l'accord ». Qu'on oublie tout. Il y a eu des « saccades » un peu brusques ; mais qu'on fasse taire enfin les passions personnelles :

Ne vous effrayez pas de l'effervescence du premier âge de la liberté. Elle est comme un vin fort et nouveau qui bouillonne jusqu'à ce qu'il soit purgé de toute son écume... Si jamais, quand nous serons vainqueurs (et déjà la victoire nous est assurée), si jamais les passions personnelles pouvaient prévaloir sur l'amour de la patrie, si elles tentaient de creuser un nouvel abîme pour la liberté, je voudrais m'y précipiter le premier. Mais loin de nous tout ressentiment ! Le temps est venu où on ne jugera plus que les actions. Les masques tombent, les masques ne séduiront plus (qui visait-il ? Robespierre et ses amis ?). On ne confondra plus ceux qui veulent égorger les patriotes (ceci vise Billaud) avec les véritables magistrats du peuple...

Le surlendemain, 22 mars, ils se rencontrent pour la dernière fois chez des amis communs, à table. Danton adjure Robespierre chaleureusement : — « Oublions nos ressentiments pour ne voir que la patrie, ses besoins, ses dangers... Tu verras que la République triomphante et respectée au dehors sera bientôt aimée au dedans par ceux-là mêmes qui jusqu'ici s'en sont montrés les ennemis. — Avec tes principes et ta morale, fait Robespierre qui jusque-là avait gardé un froid silence, on ne trouverait donc jamais de coupables à punir ? — En serais-tu fâché, s'écrie Danton, *en serais-tu fâché, qu'il n'y ait point de coupables à punir ?* »

VIII. — Et il s'en allait, les jours suivants, promenant sa Louise à travers la banlieue parisienne, plus épris que jamais de la nature, humant par tous les pores le printemps qui cette année-là s'annonçait charmant (une contemporaine écrit : « Jamais je n'en ai vu un si beau ; on eût dit que la nature voulait consoler le monde des crimes de la société »), — « semblable, dit son ami Thibaudeau, semblable à un malade qui abjurerait le monde parce qu'il le va quitter. » On le pressait de fuir : — « On n'emporte pas, criait-il, la patrie à la semelle de ses souliers. »

Le 26 mars, les Hébertistes montaient à l'échafaud.

Le 30 au soir, les deux Comités (Salut public et Sûreté générale) étaient convoqués en réunion plénière, comme il arrivait dans les circonstances graves. Saint-Just lut son rapport contre Danton. Carnot essaya une protestation : — « Songez-y bien, dit-il, une tête comme celle de Danton en entraîne beaucoup d'autres » (ce qui ne l'empêche pas de signer ensuite, lui aussi, l'ordre d'arrestation). Saint-Just eût voulu ne faire arrêter l'homme qu'à l'issue de la séance de la Convention où il aurait, lui Saint-Just, lu son rapport : il se croyait de taille, l'orgueilleux jeune homme, à se mesurer en pleine arène conventionnelle avec le Titan, et escomptait une victoire retentissante. Mais les autres, plus prudents, estimèrent plus sûr de ne frapper l'ennemi que déjà garrotté ; et ils jugeaient bien : quand on songe que Danton va ébranler tout à l'heure jury et tribunal hostiles, comment penser qu'il n'eût point soulevé la Convention où tant d'amis lui restaient ?... Et l'ordre d'arrestation immédiate fut signé, expédié au maire : une heure après, les gendarmes étaient en mouvement. Danton, averti, ne bougea pas de son logis de la Cour du Commerce, et se laissa emmener sans résistance à la prison, toute proche, du Luxembourg. Il y entra au petit jour, à six heures du matin, le 31 mars. Un de ses compagnons de captivité raconte qu'il se présenta bien : — « Messieurs, dit-il, je comptais bientôt pouvoir vous faire sortir d'ici, mais malheureusement m'y voilà enfermé avec vous ! Je ne sais plus quel sera le terme de tout ceci. » A d'autres il disait : — « Quand les hommes font des sottises, il faut savoir en rire. Mais si la raison ne revient pas en ce bas monde, *vous n'avez encore vu que des roses !* » Il était bon prophète : sa mort va être le signal de la Grande Terreur qui en 49 jours enverra 1.376 victimes à l'échafaud.

Le 3 avril, il est transféré (avec ses co-accusés, Desmoulins, Delacroix, Philippeaux, Hérault, Fabre) à la Conciergerie, le procès devant commencer ce jour-là avec Fouquier comme accusateur et Herman comme président du Tribunal, deux gaillards qui certes avaient fait leurs preuves, et cependant Danton paraissait un prévenu si redoutable que le Comité avait cru devoir prendre même avec eux de spéciales précautions : au moindre signe de faiblesse ils seraient arrêtés sur leurs sièges. Mais ils savaient l'un et l'autre qu'ils jouaient leur tête si celle de Danton paraissait échapper... Première audience le 3 avril... Deuxième, le 4... Danton est superbe. Fouquier sent « l'affaire lui péter dans la main » et que le jury n'osera condamner. Alors, le matin du 5, Saint-Just arrache à la Convention un décret portant que tout prévenu qui résistera ou insultera à la justice nationale *sera mis hors des débats sur-le-champ*. Le décret est immédiatement expédié à Fouquier : — « Voilà qui va vous mettre à l'aise ! dit Amar en le lui présentant. — Ma foi ! répond Fouquier en souriant, nous en avions besoin. » Dernière audience, le 6, illusoire... Le jury, sous la menace des membres du Comité, finit par rendre le verdict de culpabilité, de conspiration tendant à établir la monarchie... A quatre heures, ce même jour, les charrettes quittent la Conciergerie et suivent le chemin ordinaire, Pont-Neuf, quai du Louvre, rue Saint-Honoré (alors « rue de la Con-

vention »), pour aboutir, par la rue Royale ci-devant, à la place de la Révolution. Au centre de la place, la statue de la Liberté. En face, l'estrade du bourreau, Sanson. C'est sur ce parcours que l'abbé de Kéravenan, qui mêlé à la foule suivait le cortège, profita d'un instant où Danton le regardait et lui faisait un signe d'intelligence pour lui donner l'absolution. On pense d'ailleurs que l'abbé était l'un de ces « aumôniers de la guillotine, » de ces sept prêtres désignés par l'archevêché qui, chacun à son jour de semaine, suivaient, vêtus de la carmagnole, les charrettes et prononçaient au moment suprême les paroles sacramentelles sur les condamnés.

Les condamnés, ce soir-là 6 avril, descendent des charrettes comme le soleil couchant rougissait le ciel derrière les arbres fleuris des Champs-Élysées. Le bourreau bouscule ses gens : il est pressé ; il faut que les quinze hommes soient dépêchés avant la chute du jour...

Danton s'avança, le dernier des quinze, les pieds dans le sang de ses amis. Alors, et n'ayant plus d'amis à réconforter, seul sur l'échafaud, il eut lui aussi un sanglot : « Ma bien-aimée, dit-il, ma bien-aimée, je ne te verrai donc plus ! » Mais, se ressaisissant : « Allons, Danton, pas de faiblesse ! » s'écrie-t-il ; et au bourreau : « Tu montreras ma tête au peuple, elle en vaut la peine ! [1] »

M. Madelin conclut :

Georges-Jacques Danton mourait à trente-quatre ans et six mois. Il avait joué cinq ans, sur la scène du monde, le rôle tumultueux d'un « athlète de la Révolution » et finissait comme il avait vécu, à la fois sentimental, brutal, grandiloquent, sur les planches d'un échafaud, sa dernière tribune.

Il avait fait du mal ; il ne l'avait pas toujours voulu ; il avait pleuré avec de grosses larmes les fautes commises et, dans une certaine mesure, — trop tard et en vain, — avait pensé les réparer. C'était en cherchant à faire triompher la clémence et à abattre l'échafaud que « l'homme de Septembre » s'était voué à la mort.

Il ne laisse point l'impression d'une belle âme. Il ne laisse pas non plus l'impression d'une âme basse. Malgré de tristes côtés dont nous n'avons rien celé, il avait même parfois donné celle d'une âme susceptible de générosité. Les circonstances avaient fait de lui un révolté, mais il y avait en lui l'étoffe d'un autre rôle. Il mourait ayant en apparence donné une mesure énorme, sans avoir cependant peut-être donné sa vraie mesure.

Mais un jour, au milieu de grandes fautes et d'aucuns disent de grands crimes, il avait sauvé la France. Dans le silence consterné de ce peuple, habitué depuis des mois à huer le vaincu, il y avait, ce soir-là, l'expression muette d'une légitime gratitude.

Et puis nous aimons les forts. Danton n'était certes pas un saint, mais c'était un homme.

Non, ce ne fut pas un homme ; et c'est à d'autres types d'humanité qu'il faut réserver ce qualificatif. Il y eut en lui l'étoffe d'un homme, et une étoffe d'une richesse extraordinaire, mais l'étoffe seulement ; et des accès de magnanimité, des soubresauts d'énergie, d'une énergie dépourvue de gouvernail et plus animale souvent qu'humaine, des velléités de remords peut-être, ne suffisent point à remplir une vie d' « homme ». La lucidité même de son intelligence est une circonstance aggravante et empêche qu'on le classe parmi les inconscients de l'Assemblée où il a siégé. M. Madelin lui-même reconnaît qu'il a désiré sauver Louis XVI, qu'il a songé à sauver Louis XVI ; et cependant il a voté la mort, et il a parlé pour la mort.

IX. — Le P. Bliard, jésuite, qui depuis de longues années déjà scrute avec succès les archives de la Révolution, nous donne une étude d'ensemble sur *Les Conventionnels régicides* (in-8 écu de 540 pages, 5 fr., Paris, Perrin). Il a dépouillé de nombreux documents inédits, notamment les documents officiels formés en vue de l'exécution de l'ordonnance du 24 juillet 1815 contre les fauteurs du retour de Napoléon, et surtout de la loi du 12 janvier 1816 qui proscrivit les régicides coupables d'avoir voté l'Acte additionnel ou servi l'Empereur pendant les Cent Jours. Il ne s'est pas proposé évidemment de retracer séparément l'histoire des 387 Conventionnels qui condamnèrent Louis XVI, ce qui ne fût pas allé sans redites fastidieuses (à la fin de son livre seulement, une longue liste alphabétique nous donne, à côté du nom de chaque Conventionnel, un aperçu de son *curriculum vitæ*); mais il en tire un tableau d'ensemble.

Et ce n'est pas un beau tableau. Un de ses confrères (laïcs) en histoire, M. Eug. Welvert conclut que « le jugement de Louis XVI est une des plus grandes humiliations que l'esprit humain se soit jamais infligées. » L'esprit humain, oui, et le cœur humain surtout : car ce jugement fut un acte de déraison sans doute, mais de lâcheté d'abord.

Comment avait-on atteint seulement ce chiffre de 387 régicides ?

Le vote fut acquis dans la séance du 16-17 janvier 1793. La séance s'ouvrit sur une question qui devait être décisive : « quelle sera la majorité pour faire force de jugement ? » Lanjuinais demande une majorité des 2/3 ; mais Danton s'y oppose, et rappelle que c'est à la majorité absolue qu'on a voté la République et la guerre. Et la Convention se range à l'avis de Danton. On procède alors à l'appel nominal, qui commence ce même jour, 16 janvier, à six heures et demie du soir, pour se continuer sans interruption jusqu'au 17, à huit heures du soir.

721 votants (sur 745 membres que comprend la Convention : mais 4 ont refusé de prendre part au vote, 6 sont malades, un vient de mourir, 11 sont absents par commission, 2 absents sans cause).

Sur ces 721 votants, le résultat proclamé à l'issue de la séance donne 366 voix pour la mort. De ces 366 voix, une cinquantaine environ n'ont prononcé que ces deux mots : « La mort » ; une vingtaine ont développé leur vœu ; les autres se sont bornés à quelques phrases explicatives [1].

[1] Le poète Arnault, qui le vit alors, écrit : « Rien d'audacieux comme la contenance de cet athlète, rien de formidable comme l'attitude de ce profil qui défiait la hache, comme l'expression de cette tête qui, prête à tomber, *paraissait dicter des lois.* »

[1] Et ces explications, jusque dans leur férocité, suent la peur :

« Pour un tyran, dit Milhaud (du Cantal), si la mort n'existait pas, il faudrait l'inventer. »

« Je condamne à mort Louis le traître, dit Duprat (des

Mais tout de suite ces chiffres sont contestés. D'abord, ce n'est pas 745 membres que doit compter la Convention, mais 749, depuis la réunion du Comtat Venaissin. Et puis le vote du 17 s'est effectué dans un tumulte indescriptible ; on prétend que les secrétaires, quand le tapage les empêchait d'entendre nettement un vote, se contentaient de retranscrire à nouveau le vote du député qui avait précédé : d'où toutes sortes de protestations, de réclamations. On décide donc que le procès-verbal sera lu publiquement par l'un des secrétaires et que chaque député aura à dire si son suffrage a été exactement recueilli. C'est ce à quoi l'on procède dans la séance du vendredi 18. Et du coup la majorité régicide grossit : plusieurs, qui ont joint une condition à leur vote, expliquent que « leur opinion est divisible », qu'ils ont voté la mort, et que c'est là l'essentiel, que la condition ajoutée n'est qu'un accessoire qui ne doit point arrêter l'essentiel ; d'autres viennent dire que la réserve exprimée dans leur vote n'est qu'une simple invitation, que leur suffrage pour la mort est dès lors sans restriction... En sorte que, de 366, la majorité monte à 387.

Tristes gens, qui n'ont agi que par lâcheté ! Plus tard, ils plaideront à l'envi les circonstances atténuantes : peut-être serait-on moins sévère à notre endroit, diront-ils, si l'on songeait aux circonstances où nous étions... : « Quand on est appelé à apprécier les hommes et leurs votes, prétendent-ils, on doit les juger d'après les circonstances qui pesaient sur eux » : sans doute, la peur diminue la liberté, mais elle ne la supprime tout de même pas au point d'innocenter un vote régicide ! Et d'autre part il faut bien avouer que le tableau qui nous a été tracé de ces séances par les survivants est lugubre :

Que l'on se représente, disent-ils, la situation de l'assemblée dominée, menacée par une populace toute-puissante,... livrée à ses propres forces, isolée au sein de la capitale, obligée de lutter par son seul courage (!) et sans appui contre la tyrannie du Conseil municipal, des 48 sections toujours délibérantes et de la Société des Jacobins... (Il lui fallait) braver les hurlements... d'une tourbe de forcenés dont les tribunes étaient toujours remplies et qui venaient par légions à la barre de l'assemblée pour lui dicter ses décisions... Il n'y avait pas de membre sage et bien intentionné qui n'eût la pointe d'un poignard sur la poitrine...

Heureux ceux qui n'ont pas été appelés à voter dans la formidable assemblée, qui n'ont pas eu sous les yeux, qui n'ont pas entendu les assassins, les municipaux de septembre, criant, leur massue toute sanglante à la main : *Votez la mort ou vous serez exterminés !...* faisant mouvoir à leur gré une populace immense, ivre de leurs fureurs, dévouée à leurs attentats !

Et tous ces fantoches, qui ont juré de ne jamais accepter de vivre sous un tyran, de traiter comme ils ont traité Capet quiconque voudra usurper les droits du peuple, « la moindre portion de la souveraineté du peuple » sous le nom « de dictateur, ou de tribun, ou de régulateur » (motion du peintre régicide David), le P. Bliard nous les montre tous se ruant aux antichambres de Bonaparte puis de Napoléon, ministres, inspecteurs des forêts, des poids et mesures, des études, des eaux thermales, des bureaux de poste, de la loterie, commissaires à toutes sortes de bureaux, commissaires de police ordinaires et extraordinaires, administrateurs des hôpitaux et des lycées, percepteurs, consuls à l'étranger, etc., etc. ; 47 dépensent leur zèle impérialiste dans des fonctions judiciaires, 38 trouvent leur fromage de Hollande dans les préfectures et sous-préfectures ; etc. (David lui-même sera premier peintre de l'Empereur et commandeur de la Légion d'Honneur, exilé en 1816, † 1825 à Bruxelles)[1].

Mais, où qu'ils soient, attablés aux premières places du banquet impérial ou terrés dans quelque coin de province, partout ils sont, pour le peuple, les « régicides. » Leur vote du 17 janvier 1793 les a marqués d'un stigmate indélébile, les a rivés, les uns aux autres, d'une chaîne sur laquelle le temps ne mord pas. Dix ans après la mort de Louis XVI, les Bourbons sont tellement oubliés dans cette France où ils ont régné des siècles, qu'on ne sait même plus les noms de ceux qui survivent, — tandis que ces régicides, dont la domination n'a duré qu'une nuit d'épouvante, tout le monde les connaît et les montre du doigt, de quelque déguisement qu'ils se soient affublés. Ils suivent, marqués d'un signe commun, les chemins les plus divergents ; et quand enfin la mort les réunit au roi qu'ils ont fait mourir, le signe flétrisseur les poursuit, au-delà du tombeau, dans la mémoire des hommes : ils sont les régicides.

Bouches-du-Rhône). Puisse son sang satisfaire la justice éternelle, et son supplice porter l'effroi dans l'âme de tous ceux qui peuvent espérer de lui succéder... Qu'il se montre donc à découvert ce Cromwell dont on nous menace... »

Bosc (de la Haute-Marne) n'a qu'un regret, c'est, en frappant Capet, « de ne pas frapper la tête de tous les tyrans. »

De Bry (de l'Aisne) : « Jusqu'à l'instant où je suis monté à cette tribune, j'ai douté. Mes anxiétés vont finir ; vous m'avez constitué juge. J'ai consulté la loi ; l'inexorable loi m'a dit : La mort. »

Roger Ducos (des Landes, futur Consul au 18 Brumaire) : « Condamner un homme à mort, voilà de tous les sacrifices que j'ai faits à ma patrie, le seul qui mérite d'être compté. »

Carnot (du Pas-de-Calais : originaire de la Côte-d'Or) : « Jamais, je l'avoue, devoir ne pesa plus sur mon cœur », mais une fausse compassion ne saurait arrêter un vrai républicain : « j'étouffe donc en moi le gémissement de la nature », etc.

[1] Et pour qu'ils soient complets et qu'aucune tare ne leur manque, les voici aussi ineptes et ridicules que lâches. Le bruit se répand, dans le Nord, en 1794, qu'à Landrecies un enfant est né portant sur la poitrine « un bonnet de la liberté en couleur et en relief. » Aussitôt un général est envoyé pour constater la réalité du fait. La constatation faite, une pension est accordée à la mère ; et les deux régicides Lacoste et Roger Ducos lancent dans le Hainaut une circulaire enthousiaste pour répandre la bonne nouvelle :

« Le jour de la liberté, y disent-ils, en dissipant les ténèbres mensongères du fanatisme, rend tout leur éclat aux œuvres de la nature, qui s'est plu pendant le cours de notre révolution à nous prodiguer ses bienfaits. » — Ces bienfaits merveilleux n'ont rien de commun avec les « miracles inventés par l'imposture sacerdotale. » Ceux-ci en effet « étaient accueillis par l'ignorance et la sottise, (mais) il n'appartient qu'aux esprits éclairés et à la raison d'observer attentivement les prodiges variés du moteur secret de l'univers. »

Et nos deux régicides de conclure vaillamment que tout homme sensé doit se rallier à un régime pour la gloire duquel « le moteur secret de l'univers » a gravé « un bonnet de la liberté en couleur et en relief » sur la poitrine d'un nourrisson.

28 membres du clergé, tous constitutionnels bien entendu, siégeaient à la Convention (dont 17 évêques) : 20 ont voté la mort du roi (dont 4 évêques : Lindet, de l'Eure ; Gay de Vernon, de la Haute-Vienne ; Massieu, de l'Oise ; Huguet, de la Creuse).

X. — Taine a prononcé, à propos de la Révolution, le nom d'anarchie spontanée. Simple figure de rhétorique, qui peut nous aider à concevoir la rapidité du phénomène, mais qui ne recouvre pas la réalité vraie. Il n'y a pas de génération spontanée, pas plus en politique et en morale que dans le monde physique. A l'anarchie de la Révolution il y avait des causes, comme il y en a, — les mêmes, — à l'anarchie d'aujourd'hui. C'est le thème du magnifique ouvrage que M. de Lamarzelle, le vaillant sénateur du Morbihan, vient de publier et dont plusieurs chapitres avaient paru déjà dans nos grandes Revues, **L'Anarchie dans le monde moderne,** in-12 de XXI-472 p., 9 fr., Paris, Beauchesne.

Car, nous sommes bien en anarchie... Nous avons beau réaliser tous les progrès imaginables, et même inimaginables, et nous enorgueillir chaque année de découvertes nouvelles qui semblent donner raison à ceux qui disent que le progrès échappe à la loi du « Tu n'iras pas plus loin ».

Il y a tout de même quelque chose qui ne va pas dans la société. Aucune société ne va; rien ne va; le mal est endémique; et l'on ne peut que souscrire au mot expressif d'un de nos bons députés radicaux disant dans les couloirs de la Chambre, peu avant la guerre : — « Décidément, tout f... le camp, excepté l'Eglise. » La guerre est venue; et elle n'a fait que confirmer cette vérité : que le progrès moderne n'est pas tout, puisque toutes ses conquêtes, scientifiques ou économiques, n'ont abouti qu'à donner à cette guerre un degré de férocité que jamais la barbarie la plus ignorante ou la plus basse n'avait encore atteint.

Il nous manque donc quelque chose ! Eh oui; et ce qui nous manque, c'est précisément cet élément essentiel de la vie qui s'appelle l'ordre, — l'ordre dont l'absence amène fatalement partout la décomposition.

Là, dans ce déficit, est la cause de la crise qui secoue le monde. Il faut bien qu'on en fasse l'aveu dans tous les camps. Même M. Lavisse écrivait, en 1915 : — « Le monde ne peut rester dans l'état où la guerre l'a surpris,... ce monde chaotique, anarchique. »

Mais cette anarchie qui est la cause de notre mal, quelle est sa cause à elle-même?

L'ordre dans l'univers physique provient de l'observation de lois naturellement immuables que ni la matière inanimée ni les êtres vivants dépourvus de raison ne peuvent transgresser.

Il n'en est point ainsi des lois constitutives de l'ordre humain. L'homme peut les violer, parce qu'il a la volonté libre. Et il a la volonté libre, parce qu'il a la pensée. La volonté, de sa nature, est une faculté aveugle : c'est la pensée qui l'éclaire. Quand nous agissons, c'est toujours sous l'influence d'une idée, — d'une idée que parfois on est tenté d'appeler sentiment, parce qu'elle a passé de la tête au cœur, mais qui est premièrement idée. C'est l'idée qui est le principe premier de tout acte humain.

Si donc le monde moderne est à l'état anarchique, c'est qu'il s'est laissé conduire par des idées anarchiques, c'est qu'il n'a pas su trouver ou qu'il a repoussé les idées constitutives de l'ordre humain.

A quand remontent ces idées anarchiques?

S'il ne s'agissait que de psychologie, on pourrait les dire contemporaines de l'humanité : elles ont toujours existé et existeront toujours à l'état de tendances.

Mais, historiquement, où faut-il faire remonter ces idées dont nous souffrons? Quand leur action a-t-elle commencé de s'exercer de façon généralisée, non plus sur des individus seulement, mais sur l'ensemble d'une société?

La première levée générale de boucliers est de la fin du XIIIe siècle. C'est alors que l'ordre chrétien fondé par l'Eglise s'est vu battre en brèche de toutes parts par des idées en opposition absolue avec les principes mêmes qui étaient ses assises : Spirituels en France et bientôt les sommités franciscaines de l'Italie, puis, au XIVe siècle, Occam, Marsile de Padoue, Philippe le Bel, le César Louis II de Bavière (le plus terriblement monté des schismes), la Bulle d'or (déjà laïcisatrice) de l'empereur Charles IV, et ce monde en voie de détraquement s'abîmant finalement dans le Grand Schisme et dans le cloaque de désordres qui l'ont accompagné et suivi tout le long du XIVe siècle. Dans la seconde moitié du XVe siècle cependant, après l'accoisement du schisme des Bâlois, d'heureuses tentatives de réforme se produisent partout. A l'aube du XVIe siècle, la société semblait en train de se rétablir dans l'ordre. Alors paraît Luther.

Et Luther, c'est le principe absolu, radical, du désordre dont n'a cessé de souffrir, depuis, l'Europe chrétienne. Les Allemands l'appellent « l'homme allemand », « l'homme allemand par excellence », *der deutscheste Mann*. Il incarne bien en effet la force allemande, force de destruction, de destruction par les idées, — par les idées constitutives de la « cité de l'homme » érigée contre la « Cité de Dieu ». A l'Eglise il substitue un livre; à l'ordre, à la soumission à l'autorité, il substitue la « liberté de l'Evangile », le libre examen, l'anarchie religieuse.

De ce principe de Luther découlent tous les maux du monde moderne. M. de Lamarzelle, en une série de chapitres, montre comment cette anarchie religieuse, déchaînée par le révolté de Wittenberg, a abouti et devait aboutir nécessairement 1° au despotisme religieux dans l'Etat, 2° au despotisme politique dans l'Etat, 3° à l'anarchie révolutionnaire et au despotisme jacobin, 4° à l'anarchie dans le monde du travail, 5° à l'anarchie internationale (p. 36-311).

Il y a là trois cents pages d'une vigueur de logique, d'une vigueur d'éloquence incomparable. Je ne crois pas qu'on ait jamais fait tenir en un raccourci aussi saisissant, aussi tragique, la philosophie de l'histoire moderne au cours des quatre derniers siècles.

Et tout l'effort de l'Allemagne, au XIXe siècle, a été de nous imprégner, plus profondément qu'elle n'a fait aucun autre peuple, du virus anarchique dont elle est le principe, — de nous en imprégner jusqu'aux moelles. Hélas ! quelles complicités elle a vues venir à elle!

Pendant ce temps-là, que faisait-elle chez elle? Elle y reconstituait l'ordre, elle redevenait puissance d'ordre, disent les esprits superficiels. L'ordre allemand, c'est un ordre sans doute, ce n'est pas l'ordre. C'est l'ordre païen. Car il y a un ordre païen; il y en a eu avant J.-C., il peut s'en reconstituer maintenant encore. Mais l'ordre païen, ce n'est qu'une apparence, ce n'est qu'un ordre éphémère, parce que bâti sur la force (cf. *Ami* 1919, 10 avril et 29 mai). Les civilisations païennes d'avant J.-C. se sont écroulées les unes sur les autres; et si la Rome impériale a duré un peu plus, c'est qu'elle vivait de la sève chrétienne que lui inoculaient, malgré elle, ses victimes. Et les civilisations issues de la Réforme, du mouvement d'anarchie déchaîné par la Réforme, ne sont pas stables, ne peuvent trouver leur assiette, parce qu'en effet elles marquent une régression vers l'ordre païen. Les bases fondamentales de l'ordre païen sont l'esclavage des individus et l'asservissement des peuples au profit d'une minorité. Or, aujourd'hui le monde du travail va à un esclavage de forme différente, mais au fond aussi réel que l'esclavage antique; et quant à l'asservissement des peuples, l'Allemagne a été à la veille de le réaliser.

M. de Lamarzelle nous donne là un livre superbe, parfaitement documenté, étayé de citations topiques, mais surtout si clair, si chaud, si vibrant, — si purement et si pleinement chrétien. C'est ce dernier mot qui est vraiment la clef de l'ouvrage, comme il est la clef de l'âme de son auteur. Pas une ligne ici où l'on ne sente la plénitude du sens philosophique chrétien de l'histoire. M. de Lamarzelle, dans ce volume, étudie le mal, les causes du mal; il nous en dira, dans un second ouvrage, les remèdes; il nous dira les idées qui peuvent faire l'ordre, le seul ordre que veut le

monde et qui puisse assurer sa stabilité, l'ordre qui ne repose ni sur la servitude des individus, ni sur l'asservissement des peuples.

L'autorité dans la famille et à l'école, par F. Kieffer, directeur de la Villa St-Jean, section française du Collège cantonal de Fribourg, in-12 de 490 p., 6 f., Beauchesne. L'anarchie s'est mise jusque dans l'éducation ; et c'est pourquoi M. Kieffer met, dès le frontispice, l'accent sur l'autorité. Mais ce principe une fois posé, comme il l'interprète ! et si le premier devoir des enfants est d'obéir, en revanche, que de devoirs incombent à celui qui a mission de leur commander ! que de qualités il faut pour être, non seulement investi de l'autorité, de l'autorité-fonction, mais pour être homme d'autorité ! Maîtrise sur soi, intelligence de l'enfant, respect de l'enfant, amour de l'enfant (la citation de l' « excellente page », p. 39, est bien inutile : M. Kieffer parle mieux que cela, quand il tient lui-même la plume ; et surtout, sous sa plume, certains mots, comme le mot *autonomie,* ne risquent pas de prendre un sens fâcheux, comme il arrive chez l'auteur cité). Un bon chapitre sur les moyens de répression, sur la distribution de l'éloge et du blâme. Une dernière partie traite des « résultats à poursuivre dans l'exercice de l'autorité » : bon esprit, docilité et discipline, sens du respect, sens des responsabilités, esprit d'initiative : ce que c'est qu' « élever » une âme. — Tout à fait bon livre, et très intéressant : beaucoup d'exemples, de traits pittoresques, de choses vécues.

Un de nos bons rois de France, montant sur le trône, enfermait tout son programme de gouvernement dans ce simple mot : — « Je veux être aimé ! » Programme incomparable, puisque c'est le programme même de Dieu, dont le grand œuvre est de faire naître dans sa créature l'amour sans quoi celle-ci n'atteint pas sa fin. Seulement ce bon roi n'entendait sans doute pas ce mot « amour » au même sens que Dieu, puisqu'il s'appelait Louis XVI et que son programme l'a mené où l'on sait. Il en est du mot *amour* comme du mot *autonomie* et de beaucoup d'autres termes de la langue de la morale : il faut l'entendre, il faut qu'il soit synonyme d'ordre, autrement c'est l'anarchie. — Ces malheurs et ces faiblesses de Louis XVI, on en relira un tableau des plus captivants et des plus émouvants qui soient, dans les quatre volumes qu'Imbert de Saint-Amand a consacrés à Marie-Antoinette, volumes qui ne sont pas d'hier, mais qui venaient d'être réimprimés quand la guerre a éclaté et qui sont mis en vente cette année seulement, à un prix d'une modicité incroyable : **Les beaux jours de Marie-Antoinette ; — Marie-Antoinette aux Tuileries ; — Marie-Antoinette et l'agonie de la royauté** (tableau de la vie de la famille royale durant l'année 1792, jusqu'à la proclamation de la République le 21 septembre) ; — **La dernière année de Marie-Antoinette,** vol. in-12 de 3 à 400 p., *franco* 2 f. 90, Lethielleux.

L'Enfer bolchevik à Petrograd *sous la Commune et la Terreur rouge,* par Robert Vaucher, in-12 de 434 p., 5 f. (prix majoré), Perrin. L'Enfer, oui, *ubi nullus ordo, sed sempiternus horror...* M. Vaucher nous dit ce qu'il a vu ; il le dit sans éclat, sans grands mots ; et ce calme produit une impression effrayante. De la multitude d'articles ou déjà de volumes écrits sur la seconde Révolution russe, je n'ai rien lu qui fasse mieux voir comment les choses se sont passées et se passent dans ce pays. Les journaux parlent surtout de l'armée rouge, ramassis de brigands, d'ouvriers qui ne veulent ou ne peuvent travailler. Mais il y a les paysans, ramassis de brutes aujourd'hui. Une comtesse Tolstoï, la belle-sœur du rêveur malfaisant dont l'ombre plane sur toute cette Révolution, disait justement à M. Vaucher :

« Actuellement, il est vrai, un revirement se produit : les paysans commencent à comprendre le mal qu'ils ont fait ; ils voient que ce n'est pas le tout d'avoir la terre, qu'il faut aussi des machines et des capitaux pour l'exploiter. Ils nous demandent de revenir, mais comment voulez-vous que nous rentrions dans nos maisons dévastées, comment vivre avec ces gens que nous prenions pour nos amis et qui furent des ennemis implacables ? La bonhomie du paysan russe peut devenir *d'une heure à l'autre* de la barbarie. *Si elle ne repose pas sur une base religieuse ou morale,* elle n'est que fausseté. C'est tout au plus un bon chien qui ne mord pas quand il *reconnaît* son maître. » (P. 110).

Mais encore faut-il qu'on lui ait appris à le reconnaître... Encore faut-il « la base »... L'ordre dans les idées d'abord. Autrement, c'est l'anarchie, à plus ou moins bref délai.

Contre l'anarchie des idées, prélude de l'anarchie brutale, les bons exposés théoriques ne manquent pas. Ce qui est difficile souvent, c'est l'application des principes aux contingences où nous nous mouvons. Pour ce travail difficile, on ne trouvera certainement pas de guide plus sûr, mieux informé, plus pénétrant, plus épris de justice et de clarté que le P. Yves de la Brière, dans les chroniques qu'il donne régulièrement aux *Etudes* et dont il vient de publier un nouveau volume, **Les Luttes présentes de l'Eglise** (IVe Série), *Janvier 1916-Décembre 1917,* in-8 de XIV-518 p., 7 f., Beauchesne. Trois parties dans ce recueil : 1° *La Diplomatie pontificale* (p. 1-220), dont l'acte essentiel, durant cette période, est le Message de Benoît XV, du 1er août 1917, en vue de terminer la guerre par une Médiation pacificatrice. Le P. de la Brière reproduit *sans y changer un iota* ses réflexions de 1916 et 1917, parce qu'il estime qu'elles constituent un témoignage d'histoire et nous replongent dans l'atmosphère contemporaine des faits eux-mêmes, et qu'à ce titre il est loyal de les maintenir (deux de ces chapitres avaient été publiés déjà en brochures à part, que nous avons annoncées dans un de nos premiers nos du printemps de cette année ; se rappeler aussi, sur le même sujet, les superbes pages de Mgr Touchet, **La Paix pontificale,** 1 f., Lethielleux) ; — 2° *La Politique religieuse en France,* avec les incidents survenus *en marge de l'Union sacrée,* avec les débats législatifs concernant les œuvres de guerre, les prêtres-soldats, l'adoption des orphelins de la guerre comme Pupilles de la Nation ; — 3° enfin, les *Exemples du Passé,* à propos du centenaire du P. Olivaint (1916), et les *Perspectives de l'Avenir,* telles que permettent de les envisager les initiatives actuelles pour la restauration de la famille française, les « réformes nécessaires » que préconisa (1917) le Programme des Publicistes chrétiens (p. 472, une légère erreur : les deux membres de phrase « de choisir telle ou telle école » et « quelle que soit l'école qu'ils choisissent » ont disparu de l'édition définitive dudit Programme), et les efforts méritoires accomplis déjà pour l'organisation des forces catholiques : non pas un *parti catholique,* mais une vaste *Union,* c'est-à-dire une organisation de défense politique de l'Eglise à laquelle adhéreraient des catholiques de toutes nuances politiques et continuant d'appartenir aux différents partis politiques entre lesquels se répartissent en fait les catholiques français ; n'avons-nous pas des Unions de ce genre pour la défense de tous les intérêts nationaux, Union des Agriculteurs de France, organisation de défense viticole, ligue navale, ligue de décentralisation, etc., autant d'organisations où collaborent à la fois des hommes de droite, de gauche, du centre, rapprochés par une idée commune ?... Tout ce chapitre (p. 482-497) est bien à méditer, surtout à cette veille d'élections qui vont renouveler tout notre personnel politique de France.

LITURGIE

Q. — Voulez-vous permettre à un vieil aumônier de faire appel à la haute compétence du cher *Ami* pour savoir à quoi il est tenu pour la communion d'une religieuse alitée dans son couvent et infirme : 1° quand celle-ci ne peut rester à jeun ; 2° si étant ensuite plutôt fatiguée que malade (elle fait son travail ordinaire à partir de 10 h.), elle demande pendant sa convalescence à communier tous les jours au lit vers 6 h., sans avoir rien pris toutefois depuis minuit ; 3° que faire, si cette demande se produisait le samedi saint ?

R. — Ad I. L'aumônier, en face d'une malade qui n'est ni à jeun ni en danger de mort, ne peut que refuser de lui porter la sainte communion tout le premier mois qu'elle garde le lit ou la chambre. Mais le mois écoulé, s'il n'y a pas espoir sérieux de prompte convalescence, la religieuse pourra, sur l'avis de son confesseur, recevoir la sainte communion une ou deux fois par semaine, dût-elle avant prendre quelque nourriture liquide, comme lait, café, chocolat, bouillon. (S. C. C., 7 déc. 1906 et 25 mars 1907 ; Canon 858, § 2).

Ad II. Cette bonne religieuse, plutôt fatiguée que malade, dépasse évidemment la mesure en demandant à l'aumônier de lui porter quotidiennement la communion au lit à 6 h. pour vaquer ensuite à ses occupations ordinaires vers 10 h. Sainte Thérèse, je crois, n'aurait pas été aussi exigeante pour son aumônier ; elle aurait craint de se singulariser, se serait reproché d'être pour le prêtre un surcroît de fatigue, et enfin de ne pas tenir assez compte du respect dû au Saint-Sacrement.

On concevrait encore que, ayant reçu le saint Viatique, une religieuse restant plusieurs jours en péril de mort manifeste le désir de réitérer cette communion, si son confesseur le juge à propos, pour la fortifier contre les assauts du démon et lui obtenir la grâce de la persévérance, et que, avec l'agrément du prêtre, on lui porte même tous les jours la communion en viatique. (Cf. d'Annibale, t. IV, n. 277).

Mais tel n'est pas le cas ici. Cette religieuse est à peine une convalescente, une fatiguée ; à partir de 10 h. elle suit l'ordre de la communauté. C'est peut-être beaucoup pour une communion *devotionis causa (si forte sit !...)* de faire *tous les jours* la procession à travers corridors, dortoirs, infirmerie, pour lui porter le bon Dieu, et mettre ainsi la communauté à contribution chaque matin sans une vraie et juste nécessité. En tout cas, les données du problème se restreignent 1° à l'appréciation du confesseur, qui se gardera bien d'imposer à l'aumônier une charge non justifiée ; 2° à la bonne volonté de l'aumônier, qui ne reculera pas devant un surcroît de fatigue, si le bien d'une âme est vraiment en jeu. C'est donc affaire entre eux, et personne autre n'a à s'en mêler, si l'on ne veut introduire des influences capables de faire échouer la solution juste et équitable.

Ad III. Il n'est pas douteux que, à la messe du Samedi Saint, on puisse communier ; c'était la pratique ancienne, comme l'attestent Merati, Martène, Grandcolas, Benoît XIV ; elle s'est conservée à la messe du jour, quand l'évêque ordonne des clercs et des sous-diacres, des diacres et des prêtres (*Ephem. Liturg.*, 1914, p. 274), et l'Eglise la reconnaît comme très licite pour tous les fidèles, à la messe et tout après la messe célébrée ce jour-là. (S. R. C., 28 avril 1914, ad II ; Canon 867, § 3).

Cela posé, pourriez-vous porter la communion de dévotion à votre religieuse avant l'office du Samedi Saint ? Non ; dans la matinée de ce jour, c'est expressément défendu, et l'on n'est autorisé à le faire que « inter Missarum solemnia, vel continuo ac statim ab iis expletis. »

Q. — Dans un diocèse où les fidèles ont la dévotion aux messes chantées (il ne s'agit pas de messes de *Requiem*), la veille de la Pentecôte nous en avions plusieurs à célébrer à la paroisse et au collège.

Il est bien évident qu'à la paroisse l'une devait être dite avec les prophéties, litanies, etc... Mais pour les autres, pouvait-on (surtout au collège) chanter la messe avec l'Introït *Cum sanctificatus*, ou devait-on s'abstenir d'en chanter, si l'on ne pouvait, vu la longueur de la messe, répéter Prophéties et Litanies ?

R. — Un décret semble bien défendre qu'on chante *in casu* la messe de la Vigile de la Pentecôte selon le rit prescrit ce jour-là pour les messes privées. Une messe solennelle du jour et fondée à la cathédrale de Mondovi pour être dite le 7 juin s'anticipait d'habitude au jour précédent, quand le 7 coïncidait avec un dimanche. Mais une année ce jour venant à tomber la veille de la Pentecôte, on demanda à Rome : « An occurrente Vigilia Pentecostes, cantari possit dicta Missa, juxta ritum pro missis privatis præscriptum, cum introïtu *Quum sanctificatus fuero* ; aut differenda vel anticipanda sit ? » — Et la S. R. C. répondit : « Negative ad primam partem ; affirmative ad secundam. » (8 août 1835, n. 2731).

C'est donc la règle que vous suivrez à l'avenir, si vous ne l'avez fait dans le passé.

Q. — Dans les processions en l'honneur du Saint-Sacrement, faut-il chanter le *Tantum ergo* à chaque reposoir avant la bénédiction ? Peut-on l'omettre, en se contentant de chanter le verset *Panem de cœlo* ?

R. — La pensée de l'Eglise touchant le cérémonial à suivre aux reposoirs, le jour de la Fête-Dieu, est clairement exposée dans les décrets et le Cérémonial des Evêques.

On peut d'abord, pendant le cours de la procession, profiter de ces reposoirs pour y déposer l'Ostensoir et stationner quelque peu : « quod tamen non passim... ad singula altaria, quæ forsitan per viam constructa et ornata reperiantur, faciendum est, sed semel tantum vel iterum, arbitrio Episcopi » ; et avant de se remettre en marche, l'officiant encense le Saint-Sacrement et chante l'orai-